

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1746

5 juillet 2014

### SOMMAIRE

CETP Participations S.à r.l. SICAR .....	83768	MCPPE S.à r.l. ....	83770
Cippus S.A. ....	83768	Mipojoma S.A. ....	83770
Dax S.à r.l. ....	83762	Misys Europe .....	83783
European Dental Services, S.à r.l. ....	83808	OI-Cosmetic 2 S.A. ....	83762
Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. ..	83769	Outlet Site JV S.à r.l. ....	83803
Lansdowne Capital .....	83765	Phebus S.A. ....	83765
Lardo Graphic S.à r.l. ....	83765	Pilzenwelt S.A. ....	83764
Leeward Ventures Partners .....	83763	Quilvest Luxembourg Services S.A. ....	83765
Legato Holdings S.à r.l. ....	83783	Rampline Investments S.à r.l. ....	83764
Life Invest S.A. ....	83763	S.C.I. Fuissekaul .....	83764
Linedata Services Luxembourg SA .....	83763	Serim International S.A. ....	83766
Lingerie Georgine Sàrl .....	83769	SK Rose .....	83766
Lortel.Lux S.à r.l. ....	83766	Société de Participations Financières Ma-	
Lubeworld S.à r.l. ....	83762	ruh S.A. ....	83767
Lula Nordeste Japan S.à r.l. ....	83770	Sourire S.A. ....	83767
Luxair Re S.A. ....	83766	Telsi S.A. ....	83782
Luxembourg Développement Informati-		TG Leasing (Lux) S.à r.l. ....	83767
que S.A. ....	83763	TGM Holding S.A. ....	83798
LuxRetro SC .....	83768	TwentyTwo Credit I .....	83771
Magna Financing Luxembourg S.à r.l. ....	83769	Unitel S.à r.l. ....	83783
M and M Holdings Sàrl .....	83769	VGI-Lux S.A. ....	83782
Marbo S.A. ....	83808	Whirlpool Asia Holdings S.à r.l. ....	83793

**OI-Cosmetic 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 184.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2014062123/14.

(140072486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Lubeworld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 169.490.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 06 mai 2014.

Pour la société  
COFICOM Trust S.à r.l.  
B.P. 126  
50, Esplanade  
L-9227 DIEKIRCH  
Signature

Référence de publication: 2014062819/16.

(140073332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Dax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.919.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014*

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Véronique MARTY, née le 30 mars 1977 à Nancy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Véronique MARTY, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Dax S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2014063374/24.

(140074301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Leeward Ventures Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061989/9.

(140071908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Linedata Services Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062006/10.

(140072112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Luxembourg Développement Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Am Buurgbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 76.175.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527) démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société Luxembourg Développement Informatique S.A. en abrégé L.D.I. S.A. (RCS B76175) avec effet immédiat.

Le lundi 5 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014062809/11.

(140073470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Life Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.185.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 130, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Geoffrey HUPKENS, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LIFE INVEST S.A., société anonyme.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LIFE INVEST S.A., société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 06 mai 2014.

Pour: LIFE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014062815/24.

(140072929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Rampline Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.559.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mai 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2014062955/14.

(140072802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Pilzenwelt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 178.739.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'administrateur unique de la Société en date du 30 avril 2014 qu'a été nommée aux fonctions de déléguée à la gestion journalière, Madame Florence Le Dily, demeurant au 20 rue des Celtes, F-57300 Mondelange, pour une durée indéterminée.

Cette dernière pourra engager la Société sous sa seule signature individuelle pour toutes les opérations entrant dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014062937/17.

(140073343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**S.C.I. Fuissekaul, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuissekaul.  
R.C.S. Luxembourg E 2.965.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014*

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la convention de cession de parts sociales, conclues sous-seing privé en date du 31 mars 2014, acceptées par les gérants au nom de la Société et agréées par les associés, il résulte que le capital de la société civile immobilière S.C.I. FUUSSEKAUL est réparti comme suit:

Madame Isabelle Pirson, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Madame Marylène Pirson, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Madame Elly Dujardin, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total des parts sociales . . . . .	100

*Deuxième résolution*

La démission avec effet immédiat de Monsieur Daniel EPPS de son poste est acceptée.

Madame Isabelle Pirson, née le 5 mars 1974 à Liège et demeurant 3 rue Fuissekaul, L-9158 HEIDERSCHEID, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014062982/23.

(140073521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Lansdowne Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061996/9.

(140071853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Lardo Graphic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.  
R.C.S. Luxembourg B 137.119.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061997/9.

(140071644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.994.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2014:

A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014:

*Réviseur d'entreprises agréé:*

- KPMG Luxembourg S.à r.l, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Administrateur*

- Monsieur Jean-François Le Ruyet, administrateur, domicilié 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 France, a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse professionnelle est 46, Albemarle Street, WIS 4JN Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014062952/15.

(140072751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Phebus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 14, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 185.574.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Phebus S.A. tenue au siège de la société en date du 5 mai 2014*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes RBB Business Advisors S.A., société anonyme de droit français.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2020.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

PHEBUS S.A.

Pia MACHOLT

*Administrateur de classe A*

Référence de publication: 2014062936/21.

(140072984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Lortel.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.  
R.C.S. Luxembourg B 91.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014062012/9.  
(140071843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Luxair Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014062017/10.  
(140072074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Serim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063026/10.  
(140073342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**SK Rose, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.070.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2013*

1. Il a été décidé de créer deux catégories de gérant (catégorie A et B)
2. Monsieur Jamshid Keynejad, auparavant gérant unique, a été désigné gérant de catégorie A avec effet immédiat.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Jamshid Keynejad, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew O'Shea, gérant de catégorie B

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 30 avril 2014*

Le siège social de la Société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 30 avril 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SK Rose*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Andrew O'Shea

Référence de publication: 2014063035/25.  
(140073206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**TG Leasing (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.267.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 que:

- Monsieur Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, avec adresse professionnelle aux 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014063085/16.

(140073288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Sourire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 96.983.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2014*

Le siège social est transféré au 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg

Gonzalo PEREZ DE CASTRO INSUA, Mohammed KARA et MATRICE INTERNATIONAL SA, sont démissionnaires de leurs mandats d'administrateurs. Xavier SOULARD, né le 14.08.1980 à Chateauroux, Eric TAZZIERI, né le 03.07.1976 à Ougrée et Patrick WILWERT, né le 30.07.1977 à Luxembourg, tous avec Adresse professionnelle 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg sont nommés Administrateurs en remplacement.

Fortunato CAUZZO, démissionnaire de son mandat de Commissaire aux comptes est remplacé par FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS, RCSL n°B177770, 10A rue Henri SCHNADT à L-2530 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme  
EASIT S.A.

Référence de publication: 2014063053/18.

(140072945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.595.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> avril 2014*

1. Les mandats d'Administrateurs de M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen et M. Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen est reconduit pour une nouvelle période d'une année, soit, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015 délibérant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;

2. Le mandat de la société ATALUX n'est pas reconduit;

3. Madame Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Certifié sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014063042/20.

(140073062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 111.010.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2014.  
CETP Participations S.à r.l. SICAR  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014063353/13.  
(140073757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**LuxRetro SC, Société Civile.**

R.C.S. Luxembourg E 4.337.

Le siège social de la société  
LUXRETRO SC  
2A/46, route d'Eselborn  
L-9706 CLERVAUX  
N° RCSL: E 4337  
est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 07 mai 2014.  
INNOVATRUST Sàrl  
J. DELREE

Référence de publication: 2014063542/16.  
(140074140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Cippus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 145.290.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2014 à 11.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler les mandats de:

\* Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

\* la société PACBO EUROPE Administration et Conseil Sàrl, société à responsabilité limitée, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice Crochet, 1, rue Joseph Hackin,

\* la société JALYNE SA, société anonyme, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin Luxembourg.

- Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandats de:

la société The Clover, 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014063357/25.  
(140073552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---



**Magna Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.304.

Les Comptes annuels au 30 June 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062029/9.

(140071579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Lingerie Georgine Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.522.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062008/9.

(140072062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2014063518/11.

(140074009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**M and M Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.413.

*Extrait des Résolutions prises par les Associés en date du 2 Avril 2014*

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 dans l'État du New Jersey, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à John Hancock Tower, 56<sup>ème</sup> étage, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, États-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de classe A de la Société;

- Monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société;

- Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de cinq (5) à sept (7).

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;

- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de classe A;

- Monsieur Keith Greally, gérant de classe B;

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de classe B;

- Monsieur Maxence Monot, gérant de classe B;

- Monsieur Amine Zouari, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014063543/25.

(140074153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Mipojoma S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 45.752.

—  
*Rectificatif dépôt du 3 avril 2014 – L140055077*

Les statuts coordonnés de la prédite société au 22 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014062070/14.

(140071239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 124.078.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 mars 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez prendre note que Mme Nicola FOLEY, Mme Gwenaëlle BARVAUX et Mme Sophie WATHELET, gérants, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MCPPE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063570/16.

(140073556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Lula Nordeste Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.722.397,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 164.779.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite des associés en date du 25 avril 2014, les associés ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Masaki Hanyu de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

2. La démission de Monsieur Hiroshi Sato de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

3. Monsieur Takuji Banno, né le 15 juin 1966 à Kyoto, Japon, avec adresse professionnelle au 3-2 Marunouchi 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005, Japon, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

4. Monsieur Tatsuo Imamura, né le 17 mars 1965 à Toyama, Japon, avec adresse professionnelle au 5-1, Kita-Aoyama 2-Chome, Minatoku, Tokyo 107-8077, Japon, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014063525/24.

(140073971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**TwentyTwo Credit I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.721.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

TwentyTwo Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 177.414,

duly represented by Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 22 April 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "TwentyTwo Credit I" (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Duration.**

2.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

3.4 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares - Compartments**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **Art. 8. Compartments.**

8.1 The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

8.2 As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment. The board of managers of the Company shall indicate in its resolution, with respect to a specific liability, the assets it finances and the Compartment to which this asset belongs. Any documentation signed by the board of managers or any other authorized person must bear a reference to the name of the concerned Compartment(s), except if such documentation does not relate to a specific Compartment but to the Company in general.

8.3 Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors

whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

8.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

8.5 The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

**Art. 9. Debt Securities.** The managers of the Company may decide to issue any kind of debt instruments, the terms and condition of which shall be set forth in the relevant terms and conditions.

### C. General meeting of shareholders

#### **Art. 10. Collective decisions of the shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

10.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

10.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

10.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 12. Quorum and vote.**

12.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

12.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 14. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### **Art. 15. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager (the “A Manager”) and at least two (2) B managers (the “B Managers”).

15.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

15.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 16. Appointment, removal and term of office of managers.**

16.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

16.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 17. Vacancy in the office of a manager.**

17.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

17.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Convening meetings of the board of managers.**

18.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

18.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

18.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.**

19.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

19.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

19.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

19.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

19.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

19.6 In case of plurality of managers, decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting and comprising the positive vote of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

19.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 20. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

20.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) A Manager and one (1) B Manager.

20.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 21. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any one (1) A Manager and one (1) B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Supervision****Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

22.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company.

22.2 The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

#### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 23. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 24. Profits.**

24.1 Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Companies Law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

24.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

24.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

24.4 The general meeting of shareholder(s) shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the manager(s) to pay, dividends and distributions in respect of such amounts.

24.5 Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or if there are more than one by the board of managers shall determine from time to time.

24.6 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

24.7 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

##### **Art. 25. Interim dividends - Share premium.**

25.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

25.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 26. Liquidation.**

26.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

26.2 Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion of the shares of the Company held by them.

#### **H. Governing law**

**Art. 27. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law, as amended.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by TwentyTwo Group Holding, aforementioned for an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - Daniel Rigny, born in Woippy (France) on 20 September 1969, residing at 43 West Health Drive; NW11 7QG, London, United Kingdom, as A Manager,
  - Bérengère Hausmann, born in Mont-Saint-Martin (France) on 29 May 1986, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Manager, and
  - Camille Wisniewski, born in Nancy (France) on 28 December 1978, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.414,

dûment représentée par Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 avril 2014.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte afin d'être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TwentyTwo Credit I» (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle



que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Durée.**

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation, conformément à la Loi sur la Titrisation, et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres titres. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

3.4 La Société pourra mettre en oeuvre, de manière habituelle, toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements, y compris toute technique ou instrument créé afin de protéger la Société contre des risques de crédit, des fluctuations de taux de change, des fluctuations des taux d'intérêts et tout autre risque.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

4.4 La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tout autre pays par décision du conseil de gérance.

4.5 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts - Registre des associés - Propriété et transfert des parts - Compartiments**

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée suivant la manière requise pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

6.2 Les parts de la Société sont émises sous une forme nominative.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associé(s), avec un maximum de quarante (40) associés, sauf disposition contraire de la loi.

6.4 La mort, l'incapacité légale, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant l'associé unique, le cas échéant, ne met pas fin à la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **Art. 8. Compartiments.**

8.1 Le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). À chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire des résolutions du conseil de gérance lors de la constitution d'un tel Compartiment, correspondre une partie distincte des actifs et du passif. La résolution du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

8.2 Dans les rapports avec les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être considéré comme une entité séparée. Les droits des associés et des créanciers de la Société (i) qui ont, lorsqu'ils sont entrés en vigueur, été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf dispositions contraires dans la résolution du conseil de gérance qui a créé un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et ceux-ci seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les associés et créanciers, dont les droits ne sont pas directement liés à un Compartiment spécifique de la Société, n'ont aucun droit à faire valoir sur les actifs de ce Compartiment. Le conseil de gérance de la Société indiquera dans sa résolution, pour chaque passif, les actifs qu'il finance et le Compartiment auquel cet actif appartient. Tout contrat ou document signé par le conseil de gérance ou toute personne mandatée pour le faire doit indiquer le nom du ou des Compartiment(s) concerné(s), exception faite si ledit contrat ou document ne concerne pas un Compartiment en particulier mais l'ensemble de la Société.

8.3 Sauf s'il en est disposé autrement dans la résolution du conseil de gérance de la Société qui a créée un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise en vue de modifier la résolution qui a créée un tel Compartiment ou toute autre décision affectant directement les droits des associés et des créanciers dont les droits sont rattachés ou liés à ce Compartiment, sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou des créanciers dont les droits sont rattachés ou liés à ce Compartiment. Toute décision du conseil de gérance prise en violation de cette disposition est nulle.

8.4 Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

8.5 La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts.

**Art. 9. Titres de Dette.** Le conseil de gérance peut décider d'émettre toutes sortes d'instruments de dette, dont les termes et conditions seront déterminés en temps voulu.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 10. Décisions collectives des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

10.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

10.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

10.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 11. Assemblée générale des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 12. Quorum et vote.**

12.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

12.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 14. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 15. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

15.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, la Société doit être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant A (le «Gérant A») et un (1) gérant B (le «Gérant B»).

15.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

15.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

16.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

16.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 17. Vacance d'un poste de gérant.**

17.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

18.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

18.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

19.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

19.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

19.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance et incluant le vote positif d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

19.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

19.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

20.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

20.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 21. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Surveillance**

#### **Art. 22. Réviseurs d'entreprises.**

22.1 Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

22.2 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

### **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires**

**Art. 23. Exercice financier.** L'exercice financier de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 24. Bénéfices.**

24.1 Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

24.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux pratiques comptables habituelles), la Société doit déterminer à la fin de chaque exercice financier, le résultat de chaque Compartiment qui sera déterminé de la manière suivante:

Le résultat de chaque Compartiment consistera dans la différence faite entre l'ensemble des revenus, profits et autres recettes payées ou dues de tout autre manière en lien avec le Compartiment concerné (incluant les plusvalues, boni de liquidation ainsi que la distribution de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peut de manière régulière et raisonnable être attribuée à la gestion, aux opérations de ce Compartiment (incluant les frais, couts, l'impôt sur les sociétés et les plus-values ainsi que les frais relatifs à la distribution de dividende).

24.3 Sur le bénéfice net annuel, il sera prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

24.4 L'assemblée générale des associés détermine l'affectation des bénéfices nets et, périodiquement, procède ou autorise le conseil de gérance à payer des dividendes et distributions dans la limite de ces montants.

24.5 Les versements de dividendes aux associés se feront à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions de dividendes seront payées dans la devise et au moment et au lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera en temps voulu.

24.6 Des acomptes sur dividendes ou dividendes intérimaires pourront être distribués, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant précisé que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin de du dernier exercice financier, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux présents statuts.

24.7 L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions déterminées par l'assemblée générale.

#### **Art. 25. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

25.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires, sous réserve (i) qu'un bilan intermédiaire ait été préparé faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles, (ii) que le montant à distribuer n'excède pas les profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux présents statuts, et que (iii) le réviseur d'entreprises de la Société, le cas échéant, ait indiqué dans son rapport au conseil de gérance que les deux conditions précédentes ont été respectées.

25.2 Toute prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux associés selon une résolution adoptée par le conseil de gérance ou par l'assemblée générale des associés, sous réserve des dispositions légales concernant l'intangibilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 26. Liquidation.**

26.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'assemblée générale des associés se prononçant sur la liquidation de la Société, et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

26.2 Sous réserve de toute disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. Le boni résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Loi applicable**

**Art. 27. Loi applicable.** Les présents statuts seront régis et interprétés par et conformément à la loi luxembourgeoise. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de la Loi sur la Titrisation, telles que modifiées.

#### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par TwentyTwo Group Holding, susmentionné pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui doivent être alloués au capital social de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Daniel Rigny, né à Woippy (France) le 20 septembre 1969, résidant au 43 West Health Drive; NW11 7QG, Londres, Royaume-Uni, comme Gérant A,

- Bérengère Hausmann, née à Mont-Saint-Martin (France) le 29 mai 1986, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant B, et

- Camille Wisniewski, né à Nancy (France) le 28 décembre 1978, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.HEMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2014. Relation: DIE/2014/5374. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063738/626.

(140074187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**VGI-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.335.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, den 07.05.2014.

Référence de publication: 2014063795/10.

(140074040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Telsi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELSI S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014063741/12.

(140074071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Misys Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68421 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062040/10.

(140071297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Legato Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser.  
R.C.S. Luxembourg B 148.944.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christof van Tonder / Theo van Tonder

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2014062000/11.

(140071649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Unitel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 186.699.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Kevin Polizzi, born on June 12, 1981, in Salon de Provence (France), with address at 44 route de Saint Chamas, Domaine de Monteau, 13800 Istres (France)

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Unitel S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation, any consulting and advisory services and any transaction with respect to real estate or movable property, including art dealing, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **I. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one million euros (EUR 1,000,000), represented by one thousand shares (1,000) shares in registered form, having a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **II. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.



(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) either by the signature of the sole manager (ii) or by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## III. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **IV. Annual accounts - Allocation of profits - supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirtieth (30) of September of the year after.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

#### **V. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VI. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirtieth (30) of September 2014.

### *Subscription and payment*

Mr Kevin Polizzi, represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay them by a contribution in kind consisting of two hundred sixty-four thousand seven hundred fifty-two (264,752) shares it holds in the share capital of Jaguar Network, a French société par actions simplifiées, having its registered office at 71 avenue André Roussin 13016 Marseille (France), registered with the register of commerce and companies of Marseille under number 439 099 656 R.C.S. Marseille (Jaguar Network) (the Contributed Assets), having an aggregate value of at least sixty-six million one hundred eighty-eight thousand euros (EUR 66,188,000);

The Contributed Assets in an aggregate amount of sixty-six million one hundred eighty-eight thousand euros (EUR 66,188,000) are allocated as follows:

- one million euros (EUR 1,000,000) to the nominal share capital account of the Company; and
- sixty-five million one hundred eighty-eight thousand euros (EUR 65,188,000) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Assets to the Company is evidenced by a certificate dated April 6, 2014 issued by Mr Kevin Polizzi:

"1. Mr Kevin Polizzi is the owner of the Contributed Assets, representing 73.54% of the issued share capital of Jaguar Network;

2. The Contributed Assets are fully paid-up;

3. Mr Kevin Polizzi is solely entitled to the Contributed Assets and possess the power to dispose of the Contributed Assets;

4. None of the Contributed Assets is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Assets and none of the Contributed Assets is subject to any attachment;

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Assets be transferred to him;

6. According to applicable laws, the Contributed Assets are freely transferable;

7. All formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg and in any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contributed Assets will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. Based on general accounting principles, the Contributed Assets are valued at least at sixty-six million one hundred eighty-eight thousand euros (EUR 66,188,000) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Kevin Polizzi, born on June 12, 1981, in Salon de Provence (France), with address at 44 route de Saint Chamas, Domaine de Monteau, 13800 Istres (France).

- Mr. Ken Polizzi, born on June 12, 1981, in Salon de Provence (France), with address at 36 ronde des Gargouilles, Les Gargouilles, 13800 Istres (France).

2. The following person is appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Pierre Lentz, born on April 22, 1959, in Luxembourg, with address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Philippe Ponsard, born on March 16, 1967, in Arlon (Belgium), with address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le dixième jour d'avril,

Par devant le soussigné Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M. Kevin Polizzi, né le 12 juin 1981, à Salon de Provence (France), ayant son adresse à 44 route de Saint Chamas, Domaine de Monteau, 13800 Istres (France)

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Unitel S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles, tous services de conseils et de consulting et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, incluant la vente d'art, qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 septembre 2014.

### *Souscription et libération*

M. Kevin Polizzi, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune et payer la souscription par un apport en nature se composant de deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-deux (264.752) actions qu'il détient dans le capital de Jaguar Network, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 71 avenue André Roussin 13016 Marseille (France), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 439 099 656 R.C.S. Marseille (Jaguar Network) (les Actifs Apportés) ayant une valeur totale de soixante-six millions cent-quatre-vingt-huit mille euros (EUR 66.188.000).

L'apport en nature des Actifs Apportés à la Société, d'un montant total de soixante-six millions cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 66.188.000), sera affecté comme suit:

- un million d'euros (EUR 1.000.000) au compte capital nominal de la Société,
- soixante-cinq millions cent quatre vingt huit mille euros (EUR 65.188.000) au compte de prime d'émission de la Société,

La valorisation de l'apport en nature des Actifs Apportés est prouvée par un certificat du 6 avril 2014, émis par M. Kevin Polizzi:

- «1. M. Kevin Polizzi est le propriétaire des Actifs Apportés, représentant 73,54% du capital de Jaguar Network.
2. Les Actifs Apportés sont entièrement libérés.
3. M. Kevin Polizzi est le seul titulaire des Actifs Apportés et possède le droit d'en disposer.
4. Aucune des Actifs Apportés n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Actifs Apportés et aucune des Actifs Apportés n'est sujette à une telle opération.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actifs Apportés lui soient cédés.
6. Conformément au droit applicable, les Actifs Apportés sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités requises au Grand-duché de Luxembourg, ou dans toute juridiction compétente, consécutives à l'apport en nature des Actifs Apportés ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actifs Apportés est évaluée au moins à soixante-six millions cent-quatre-vingt-huit mille euros (EUR 66.188.000) et depuis l'évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).



*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Kevin Polizzi, né le 12 juin 1981, à Salon de Provence (France), ayant son adresse à 44 route de Saint Chamas, Domaine de Monteau, 13800 Istres (France).

- M. Ken Polizzi, né le 12 juin 1981, à Salon de Provence (France), ayant son adresse à 36 ronde des Gargouilles, Les Gargouilles, 13800 Istres (France).

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Pierre Lentz, né le 22 avril 1959, à Luxembourg, ayant son adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Philippe Ponsard, né le 16 mars 1967, à Arlon (Belgique), ayant son adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: EAC/2014/5290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014063748/551.

(140073766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Whirlpool Asia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.555.169,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.928.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Whirlpool Overseas Holdings, LLC, a Delaware limited liability company, with its registered address at Corporation Service Company, 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808 and registration number 2317587 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of Whirlpool Asia Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.928 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 11 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 30 November 2013, number 3036.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, effective as of 18 December 2013, by an amount of USD 2,535,169 (two million five hundred thirty-five thousand one hundred sixty-nine United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 2,555,169 (two million five hundred fifty-five thousand one hundred sixty-nine United States Dollars), by the issuance of 2,535,169 (two million five hundred thirty-five thousand one hundred sixty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 22,816,523 (twenty-two million eight hundred sixteen thousand five hundred twenty-three United States Dollars), with an amount of USD 255,517 (two hundred fifty-five thousand five hundred seventeen United States Dollars) allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Whirlpool Overseas Holdings, LLC of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow careful examination of each document.

### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company, effective as of 18 December 2013, by an amount of USD 2,535,169 (two million five hundred thirty-five thousand one hundred sixty-nine United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 2,555,169 (two million five hundred fifty-five thousand one hundred sixty-nine United States Dollars), by the issuance of 2,535,169 (two million five hundred thirty-five thousand one hundred sixty-nine) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 22,816,523 (twenty-two million eight hundred sixteen thousand five hundred twenty-three United States Dollars) (the "Share Premium"), with an amount of USD 255,517 (two hundred fifty-five thousand five hundred seventeen United States Dollars) allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up by a contribution in kind consisting of 100% of the equity interest (the "Contribution") held by the Sole Shareholder in Whirlpool (China) Investment Co., Ltd., a corporation formed under the laws of China, having its registered office at Building 8, 1888 Xin Jin Qiao Road, Pu Dong, Shanghai 201206, China and registration number 71785391-6 ("CHC"), representing 100% of the share capital of CHC.

### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

### *Valuation*

The value of the Contribution amounts to USD 25,351,692 (twenty-five million three hundred fifty-one thousand six hundred ninety-two United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 March 2014.

### *Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given.

### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mrs. Irene Frances Bellew Lenarduzzi, category A manager, with address at Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italy;

b) Mr. Marc Zaal, category A manager, with address at Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Switzerland;

- c) Mr. Lars Peter Davidsson, category A manager, with address at Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Switzerland;
- d) Mr. Tony Andrew Whiteman, category B manager, with address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg;
- e) Mr. Michael Lange, category B manager, with address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- f) Mr. Iain Macleod, category B manager with address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Whirlpool Overseas Holdings, LLC: 2,555,169 (two million five hundred fifty-five thousand one hundred sixty-nine) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,555,169 (two million five hundred fifty-five thousand one hundred sixty-nine United States Dollars), represented by 2,555,169 (two million five hundred fifty-five thousand one hundred sixty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand two hundred euro (EUR 6.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder of the person appearing, the power of attorney holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

**A comparu:**

Whirlpool Overseas Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, avec son adresse sise à Corporation Service Company, 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808 et numéro d'enregistrement 2317587 (l' "Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- l'Associé Unique est l'associé unique de Whirlpool Asia Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.928 (la "Société"), constituée par un acte notarié dressé par le notaire soussigné du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 novembre 2013, numéro 3036.

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels la partie comparante reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, avec effet rétroactif au 18 décembre 2013, d'un montant de 2.535.169 USD (deux millions cinq cent trente-cinq mille cent soixante-neuf Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 2.555.169 USD (deux millions cinq cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf Dollars américains), par l'émission de 2.535.169 (deux millions cinq cent trente-cinq mille cent soixante-neuf) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 22.816.523 USD (vingt-deux millions huit cent seize mille cinq cent vingt-trois Dollars américains) dont un montant de 255.517 USD (deux cent cinquante-cinq mille cinq cent dix-sept Dollars américains) alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par Whirlpool Overseas Holdings, LLC des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modifications du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 18 décembre 2013, d'un montant de 2.535.169 USD (deux millions cinq cent trente-cinq mille cent soixante-neuf Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 2.555.169 USD (deux millions cinq cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf Dollars américains), par l'émission de 2.535.169 (deux millions cinq cent trente-cinq mille cent soixante-neuf) de nouvelles parts sociales à l'Associé Unique (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 22.816.523 USD (vingt-deux millions huit cent seize mille cinq cent vingt-trois Dollars américains) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 255.517 USD (deux cent cinquante-cinq mille cinq cent dix-sept Dollars américains) alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en 100% des parts sociales (l'"Apport") détenu par l'Associé Unique dans Whirlpool (China) Investment Co., Ltd., une société constituée selon les lois de Chine, ayant son siège social sis au 1888 Xin Jin Qiao Road, Building 8, Pu Dong, Shanghai 201206, Chine et numéro d'enregistrement 71785391-6.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

#### *Evaluation*

La valeur de l'Apport s'élève à 25.351.692 USD (vingt-cinq millions trois cent cinquante-et-un mille six cent quatre-vingt-douze Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport en date du 17 mars 2014.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent alors:

- a) Mme Irene Frances Bellew Lenarduzzi, gérante de catégorie A, avec adresse sise à Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italie;
- b) M. Marc Zaal, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Suisse;
- c) M. Lars Peter Davidsson, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse;
- d) M. Tony Andrew Whiteman, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
- e) M. Michael Lange, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 16, rue Jean-Pierre Bresseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- f) M. Iain Macleod, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Whirlpool Overseas Holdings, LLC: 2.555.169 (deux millions cinq cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de lire ce dernier comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.555.169 USD (deux millions cinq cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf Dollars américains), représenté par 2.555.169 (deux millions cinq cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale of 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014063802/239.

(140073638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**TGM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.729.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gerhard GIOVANAZZI, entrepreneur, né le 13 septembre 1969 à Bozen en Italie et domicilié au 22, via Bosciuro, CH-6962 Viganello, Suisse,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Viganello, le 2 avril 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TGM HOLDING S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par l'assemblée générale des actionnaires décidant selon une majorité qualifiée de cent pourcent (100%) du capital social.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'acquisition et/ou la vente de parts ou actions dans des sociétés tierces est du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 5 mai à 14:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2015.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces, à concurrence de vingt-sept virgule quarante-deux pourcent (27,42%) de sorte que le montant de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Est appelée aux fonctions d'administrateur de catégorie A avec pouvoir de signature correspondant:

Monsieur Gerhard GIOVANAZZI, préqualifié.

3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; et

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version allemande; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et allemand, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

### Suit la traduction en Allemand Es Folgt die Deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Gerhard GIOVANAZZI, Unternehmer, geboren am 13. September 1969 in Bozen, Italien und wohnhaft in 22, via Boscioro, CH-6962 Viganello, Schweiz,

hier vertreten durch Herrn Michaël ZIANVENI, Jurist, mit beruflicher Anschrift in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Viganello am 2. April 2014.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, bzw. sein Bevollmächtigter, ersucht den Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme), die sie hiermit gründet, zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "TGM HOLDING S.A."

Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung,



Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich auch auf jegliche Weise an allen Geschäften, Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die einen identischen, ähnlichen oder verbundenen Zweck haben oder von solcher Art sind, dass sie die Entwicklung ihres Unternehmens fördern oder dieses erleichtern sowie am Kauf, Besitz, an der Betreuung, der Entwicklung und der Verwertung aller Immobiliengüter, einschließlich Bauland.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch die Generalversammlung der Aktionäre, gemäß der qualifizierten Mehrheit von einhundert Prozent (100%) des Kapitals, in einer oder mehreren Tranchen erhöht oder verringert werden.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind der Kategorie A oder B zugeteilt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs (6) Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Erwerb und/oder der Verkauf von Anteilen oder Aktien an andere Unternehmen unterliegt der alleinigen Verantwortung der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat ist ebenfalls dazu ermächtigt wandelbare oder nicht wandelbare Anleihen auszugeben in der Form von Inhaberanleihen oder nicht, gleich unter welcher Bezeichnung und zahlbar in jeglicher Devise wobei jegliche Emission von Wandelanleihen lediglich in dem Rahmen des zugelassenen Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Art, den Preis, den Zinssatz, die Emissionsbedingungen und Rückkaufsbedingungen sowie alle anderen Bedingungen in Verbindung damit festlegen.

Ein Register der Namensanleihen wird am Sitz der Gesellschaft geführt werden.

Der Verwaltungsrat wählt einen Vorsitzenden unter seinen Mitgliedern.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig abstimmen wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, das Mandat unter Verwaltern, das schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail gegeben werden kann, ist zugelassen

Die Verwalter können ihre Stimme schriftlich, per Brief, Telegramm, Fax, E-Mail sowie auch per Telefonkonferenz abgeben, ein Protokoll wird erstellt und von allen Verwaltern, die daran beteiligt waren, unterzeichnet. Die schriftlichen Beschlüsse, die angenommen wurden und von allen Verwaltern unterzeichnet wurden haben die gleiche Wirkung wie Bestimmungen, die während der Sitzungen des Verwaltungsrats angenommen wurden. Der Verwaltungsrat kann auch Beschlüsse per Rundschreiben nehmen.

Beschlüsse des Verwaltungsrates werden einstimmig getroffen.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A gemeinsam mit einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B, rechtskräftig verpflichtet.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs (6) Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 5. Mai um 14.30 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf (5) volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 12.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2015.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Aktien wurden vollständig vom Komparent gezeichnet und in Höhe von siebenundzwanzig Komma zweiundvierzig Prozent (27,42%) bar eingezahlt, so dass der Betrag von achttausendfünfhundert Euro (EUR 8.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Gründungsversammlung*

Alsdann trat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennt und fasst, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hat, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf fünf (5), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 2) Als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A mit der entsprechenden Zeichnungsbefugnis wird ernannt:  
Herr Gerhard GIOVANAZZI, vorgeannt.
- 3) Es werden als Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B mit der entsprechenden Zeichnungsbefugnis ernannt:
  - a) Herr Marc KOEUNE, Ökonom, geboren am 4. Oktober 1969 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau;
  - b) Herr Michaël ZIANVENI, Jurist, geboren am 4. März 1974 in Villepinte - Frankreich, mit beruflicher Anschrift in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau;
  - c) Herr Denis BREVER, Angestellter, geboren am 2. Januar 1983 in Malmedy - Belgien mit beruflicher Anschrift in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau; und
  - d) Herr Jean-Yves NICOLAS, Angestellter, geboren am 16. Januar 1975 in Vielsalm - Belgien mit beruflicher Anschrift in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau.

4) Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft CeDerLux-Services S.à r.l., mit Sitz in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 79.327.

5) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2019.

6) Der Gesellschaftssitz ist in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau.

Der Unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der französischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die französische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. LAC/2014/20089. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063743/278.

(140074288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.691,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

In the year two thousand and fourteen, the ninth day of April, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.113 (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on August 8, 2013 under number 1917. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on February 19, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Roermond Phase 2 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Roermond Phase 3 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

MGE/DREF European Retail Ventures LLC, a Delaware limited liability company having its office address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred eighty-one euro (EUR 12,681) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one (1) class Z share, one hundred twenty-six (126) tracking share of class A1, fourteen (14) tracking shares of class A2, thirty-six (36) tracking shares of class B1, and four (4) tracking shares of class B2, with a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand six hundred ninety-one euro (EUR 12,691) by the creation and issue of (i) nine (9) tracking shares of class A1, and (ii) one (1) tracking share of class A2, with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect inter alia the increase of the share capital adopted under item 2.;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred eighty-one euro (EUR 12,681) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one (1) class Z share, one hundred twenty-six (126) tracking share of class A1, fourteen (14) tracking shares of class A2, thirty-six (36) tracking shares of class B1, and four (4) tracking shares of class B2, with a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand six hundred ninety-one euro (EUR 12,691) by the creation and issue of (i) nine (9) tracking shares of class A1, and (ii) one (1) tracking share of class A2, with a par value of one euro (EUR 1) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

Simon MAC LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for nine (9) tracking shares of class A1 with a par value of one euro (EUR 1) each and that it fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred seventy-one thousand twenty-three euro (EUR 171,023) (the Cash Contribution) to be allocated as follows:

(i) an amount of nine euro (EUR 9) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred seventy-one thousand fourteen euro (EUR 171,014) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A1.

The amount of one hundred seventy-one thousand twenty-three euro (EUR 171,023) corresponding to the Cash Contribution is at the disposal of the Company.

MGE Investments LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for one (1) tracking share of class A2 with a par value of one euro (EUR 1), and that it fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the form of nineteen thousand two (19,002) prefunding convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1), and an aggregate value of nineteen thousand two euro (EUR 19,002) (the Receivable) that the subscribing shareholder has against the Company.

The Receivable, in the aggregate amount of nineteen thousand two euro (EUR 19,002), shall be allocated as follows:

(i) an amount of one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of nineteen thousand one euro (EUR 19,001) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A2.

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. MGE Investments LLC is the legal and beneficial owner of the Receivable;

2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;

3. MGE Investments LLC is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;

5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;

6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;

7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivable;

8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which MGE Investments LLC is registered; and

9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to nineteen thousand eight two euro (EUR 19,002) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twelve thousand six hundred ninety-one euro (EUR 12,691), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one (1) class Z share (collectively, the Class Z Shares and individually, a Class Z Share), (iii) one hundred thirty-five (135) tracking shares of class A1 (collectively, the Tracking Shares of Class A1 and individually, a Tracking Shares of Class A1), (iv) fifteen (15) tracking shares of class A2 (collectively, the Tracking Shares of Class A2 and individually, a Tracking Shares of Class A2), (v) thirty-six (36) tracking shares of class B1 (collectively, the Tracking Shares of Class B1 and individually, a Tracking Shares of Class B1), (vi) four (4) tracking shares of class B2 (collectively, the Tracking Shares of Class B2 and individually, a Tracking Shares of Class B2) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de avril, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 août 2013 sous le numéro 1917. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 février 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

ONT COMPARU:

Simon MAC LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Investments LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Roermond Phase 2 LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Roermond Phase 3 LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE/DREF European Retail Ventures LLC, une société à responsabilité limitée de droit de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801 (Etats-Unis d'Amérique)

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que l'intégralité du capital de la Société est représenté à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 12.681) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale traçante de classe Z, cent-vingt-six (126) parts sociales traçantes de classe A1, quatorze (14) parts sociales traçantes de classe A2, trente-six (36) parts sociales traçantes de classe B1 et quatre (4) parts sociales traçantes de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) à douze mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 12.691) par l'émission de (i) neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1, et (ii) une (1) part sociale traçante de classe A2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital indiquée sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 12.681) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale traçante de classe Z, cent-vingt-six (126) parts sociales traçantes de classe A1, quatorze (14) parts sociales traçantes de classe A2, trente-six (36) parts sociales traçantes de classe B1 et quatre (4) parts sociales traçantes de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) à douze mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 12.691) par l'émission de (i) neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1, et (ii) une (1) part sociale traçante de classe A2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

### *Souscription - Libération*

Sur ce:

Simon MAC LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante et onze mille vingt-trois euros (EUR 171.023) (l'Apport en Numéraire) à affecter comme suit:

- (i) un montant de neuf euros (EUR 9) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de cent soixante onze mille quatorze euros (EUR 171.014) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe B1.

Le montant de cent soixante et onze mille vingt-trois euros (EUR 171.023) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société.

MGE Investments LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale traçante de classe A2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) par un apport en nature d'une créance sous forme de dix-neuf mille deux (19.002) certificats de capitaux préférentiels convertibles de pré-financement ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, et une valeur totale de dix-neuf mille deux euros (EUR 19.002) (la Créance) que l'associé souscripteur a envers la Société.

La Créance d'un montant de dix-neuf mille deux euros (EUR 19.002) est à affecter comme suit:

- (i) un montant d'un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de dix-neuf mille un euros (EUR 19.001) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A2.

L'évaluation de la Créance est attestée par un certificat émis par la gérance de la Société établissant que:

1. MGE Investments LLC est titulaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible sans déduction;
3. MGE Investments LLC est le seul à avoir des droits sur la Créance et dispose du pouvoir de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est pas sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts consolidés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans une autre juridiction pertinente à effectuer suite à l'apport en nature de la Créance seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature, de sorte que la Société deviendra le titulaire de la Créance;
8. toutes les autorisations de droit de société, réglementaires ou autres pour la signature, la délivrance et la réalisation de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou seront obtenus de manière autorisée par les lois du pays dans lequel MGE Investments LLC est enregistré; et
9. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est évaluée au moins à dix-neuf mille deux euros (EUR 19.002) et depuis cette évaluation, aucun changement n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 12.691), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) une (1) part sociale traçante de classe Z (collectivement les Parts Sociales de Classe Z et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe Z), et (iii) cent trente-cinq (135) parts sociales traçantes de classe A1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A1), (iv) quinze (15) parts sociales traçantes de classe A2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A2), (v) trente-six (36) parts sociales traçantes de classe B1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B1), (vi) quatre (4) parts sociales traçantes de classe B2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B2), sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro chacune.»

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout

employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062896/281.

(140073446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Marbo S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.835.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2014 hervor dass:

Herr John WEBER und Herr Guy LANNERS als Verwaltungsratsmitglieder austreten.

Herr Alexander DREU, geboren am 03.06.1965 in Maribor (Slowenien), wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald wird als alleiniges Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Sein Mandat endet während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014062049/14.

(140072017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**European Dental Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6731 Grevenmacher, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.873.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugements rendus en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société:

EUROPEAN DENTAL SERVICES S.à r.l., avec siège social à 3, rue de la Gare, L-6731, de fait inconnue à cette adresse (RCSL B. 137873).

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole Besch, 1<sup>er</sup> Juge, et liquidateur Maître Yuri AUFFINGER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Yuri AUFFINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014062654/19.

(140073490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---